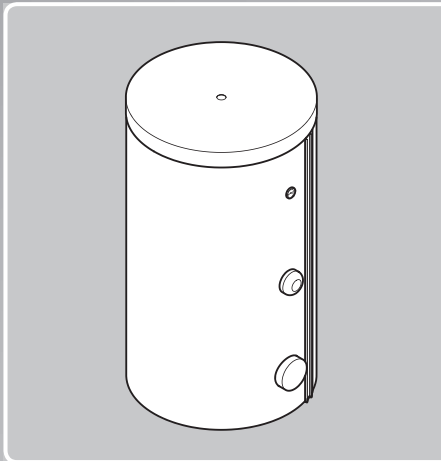


Pour l'utilisateur

Notice d'utilisation



auroSTOR

Ballon solaire

**Éditeur/constructeur**

**Vaillant GmbH**

Berghauser Str. 40 ■ D-42859 Remscheid

Telefon 021 91 18-0 ■ Telefax 021 91 18-28 10

info@vaillant.de ■ www.vaillant.de

**BEfr, FR**

 **Vaillant**

# Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>9</b>	<b>Garantie</b> .....	<b>12</b>
	<b>10</b>	<b>Service après-vente</b> .....	<b>13</b>
<b>1</b>	<b>Sécurité</b> .....		<b>3</b>
1.1	Mises en garde relatives aux opérations .....		3
1.2	Utilisation conforme .....		3
1.3	Consignes générales de sécurité .....		4
<b>2</b>	<b>Remarques relatives à la documentation</b> .....		<b>7</b>
2.1	Respect des documents applicables .....		7
2.2	Conservation des documents .....		7
2.3	Validité de la notice .....		7
<b>3</b>	<b>Description de l'appareil et de son fonctionnement</b> .....		<b>7</b>
3.1	Fonction .....		7
3.2	Structure .....		8
3.3	Mode de fonctionnement .....		8
<b>4</b>	<b>Fonctionnement</b> .....		<b>9</b>
<b>5</b>	<b>Entretien de l'appareil</b> .....		<b>10</b>
<b>6</b>	<b>Maintenance</b> .....		<b>10</b>
6.1	Maintenance .....		10
6.2	Plan de maintenance .....		10
6.3	Contrôle du témoin .....		11
6.4	Maintenance de l'anode de protection en magnésium .....		11
<b>7</b>	<b>Recyclage et mise au rebut</b> .....		<b>11</b>
<b>8</b>	<b>Mise hors service</b> .....		<b>12</b>



# 1 Sécurité

## 1.1 Mises en garde relatives aux opérations

### Classification des mises en garde liées aux manipulations

Les mises en garde relatives aux manipulations sont graduées à l'aide de symboles associés à des mots-indicateurs, qui signalent le niveau de gravité du risque encouru.

#### Symboles de mise en garde et mots-indicateurs

**Danger !**

Danger de mort immédiat ou risque de blessures graves

**Danger !**

Danger de mort par électrocution

**Avertissement !**

Risque de blessures légères

**Attention !**

Risque de dommages matériels ou de menaces pour l'environnement

## 1.2 Utilisation conforme

Une utilisation incorrecte ou non conforme peut présenter un danger pour la vie et la santé de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi endommager l'appareil et d'autres biens matériels.

Le ballon d'eau chaude sanitaire a été spécialement conçu pour maintenir de l'eau chaude sanitaire à une température maximale de 85 °C, à destination des ménages comme des entreprises artisanales. Cet appareil est destiné à s'intégrer dans une installation de chauffage central. Il peut être associé à des appareils de chauffage dont la puissance est conforme aux seuils stipulés dans le tableau ci-dessous.

	Puissance continue (kW/h)	Puissance continue (l/h)
VIH R 750	65*/34**	1596*/835**
VIH R 1000	77*/40**	1891*/982**
VIH R 1500	97*/51**	2382*/1252**
VIH R 2000	118*/62**	2898*/1523**
VIH S 750	60*/31**	1474*/761**
VIH S 1000	60*/32**	1474*/786**
VIH S 1500	77*/40**	1891*/982**
VIH S 2000	87*/48**	2138*/1179**



	Puissance continue (kW/h)	Puissance continue (l/h)
	* Température de départ de 80 °C, température de sortie de l'eau chaude de 45 °C, température d'entrée de l'eau froide de 10 °C	
	** Température de départ de 60 °C, température de sortie de l'eau chaude de 45 °C, température d'entrée de l'eau froide de 10 °C	

La production d'eau chaude peut être pilotée aussi bien par un régulateur barométrique à sonde extérieure que par la régulation d'un appareil de chauffage compatible. Il s'agit plus précisément d'appareils de chauffage qui intègrent une fonction de charge de ballon et offrent une possibilité de raccordement pour sonde de température.

L'utilisation conforme suppose :

- le respect des notices d'emploi, d'installation et de maintenance de l'appareil Vaillant ainsi que des autres composants de l'installation
- le respect de toutes les conditions d'inspection et de maintenance qui figurent dans les notices.

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans ainsi que des personnes qui ne sont pas en pleine possession de leurs capacités physiques, sensorielles ou mentales, ou encore qui manquent d'expérience ou de connaissances, à condition qu'elles aient été formées pour utiliser l'appareil en toute sécurité, qu'elles comprennent les risques encourus ou qu'elles soient correctement encadrées. Les en-

fants ne doivent pas jouer avec cet appareil. Le nettoyage et l'entretien courant de l'appareil ne doivent surtout pas être effectués par des enfants sans surveillance.

L'utilisation de l'appareil dans des véhicules, par exemple mobil-home ou caravane, est considérée comme non conforme. Ne sont pas considérées comme des véhicules les unités installées à demeure (installation fixe dans un endroit donné).

Toute utilisation autre que celle décrite dans la présente notice ou au-delà du cadre stipulé dans la notice sera considérée comme non conforme. Toute utilisation directement commerciale et industrielle sera également considérée comme non conforme.

### Attention !

Toute utilisation abusive est interdite.

## 1.3 Consignes générales de sécurité

### 1.3.1 Installation par un installateur spécialisé uniquement

Seul un installateur spécialisé est habilité à procéder à l'installation et la mise en service, l'inspection et la maintenance, la réparation et la mise hors service de l'appareil.

Unique exception pour la maintenance :

- En votre qualité d'utilisateur, vous devez contrôler le témoin situé sur le connecteur secteur (potentiostat à



connecteur) de l'anode de courant vagabond (voir le chapitre Maintenance).



### Remarque

Le connecteur secteur est désigné par la mention « potentiostat à connecteur » dans la notice d'emploi du système à courant extérieur (→ **contenu de la livraison dans la notice d'emploi du système à courant extérieur**).

## 1.3.2 Prévention des dommages causés par le gel

Si l'appareil reste hors service dans un local non chauffé pendant une période prolongée (par ex. vacances d'hiver), l'eau qui se trouve dans l'appareil et dans les conduites risque de geler.

- ▶ Faites en sorte que la pièce de montage soit à l'abri du gel en toutes circonstances.

### 1.3.3 Dommages matériels en cas de problèmes d'étanchéité

- ▶ Faites en sorte que les conduites de raccordement ne subissent pas de contraintes mécaniques.
- ▶ Ne suspendez pas de charge aux conduites (par ex. vêtements).

### 1.3.4 Conduite à tenir en cas de fuites

- ▶ En présence de fuites au niveau de l'installation, fermez immédiatement la soupape d'arrêt d'eau froide.

- ▶ Demandez à l'installateur spécialisé où se trouve le robinet d'arrêt d'eau froide le cas échéant.
- ▶ Faites réparer toute fuite par une société d'installation agréée.

## 1.3.5 Risques en cas de modifications dans l'environnement immédiat de l'appareil

Toute modification dans l'environnement immédiat de l'appareil risque de présenter un danger pour la santé ou la vie de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi de provoquer des dommages au niveau de l'appareil ou d'autres biens matériels.

- ▶ Vous ne devez en aucun cas désactiver les dispositifs de sécurité.
- ▶ Ne manipulez aucun dispositif de sécurité.
- ▶ Ne détériorez pas et ne retirez jamais les composants scellés de l'appareil. Seuls des installateurs agréés et le Service après-vente sont autorisés à intervenir sur des composants scellés.
- ▶ N'effectuez aucune modification :
  - au niveau de l'appareil
  - au niveau des conduites d'arrivée de gaz, d'air, d'eau et des câbles électriques
  - conduite d'évacuation et soupape de sécurité pour l'eau de chauffage
  - éléments de construction



# 1 Sécurité

## 1.3.6 Habillage de type armoire

L'habillage de type armoire de l'appareil est soumis à des prescriptions particulières.

- ▶ Adressez-vous à une société d'installation agréée si vous souhaitez équiper votre appareil d'un habillage du type armoire. N'effectuez en aucun cas les travaux d'habillage de l'appareil vous-même.

## 1.3.7 Risques de blessures et de dommages matériels en cas de maintenance ou de réparation négligée ou non conforme

Une maintenance négligée ou non conforme peut altérer la sécurité de fonctionnement de l'appareil.

- ▶ Sollicitez immédiatement une intervention en cas d'anomalie ou de dommages présentant un risque pour la sécurité.
- ▶ Conformez-vous aux intervalles de maintenance prescrits (voir chapitre Maintenance).
- ▶ Contrôlez régulièrement le témoin (voir le chapitre Maintenance, Contrôle du témoin). Les consignes relatives à tous les autres travaux de maintenance sont les suivantes.
- ▶ Ne tentez jamais d'effectuer vous-même des travaux de maintenance ou de réparation de votre appareil.
- ▶ Confiez les travaux de maintenance et les réparations à un installateur spécialisé.

## 1.3.8 Marquage CE



Le marquage CE atteste que les appareils sont conformes aux exigences élémentaires des directives applicables, conformément à la plaque signalétique.

La déclaration de conformité est disponible chez le fabricant.

## 2 Remarques relatives à la documentation

### 2.1 Respect des documents applicables

- ▶ Il est impératif de se conformer à toutes les notices d'emploi qui accompagnent les composants de l'installation.

### 2.2 Conservation des documents

- ▶ Conservez soigneusement cette notice ainsi que tous les autres documents applicables pour pouvoir vous y référer ultérieurement.

### 2.3 Validité de la notice

La présente notice s'applique exclusivement aux appareils suivants :

Désignation de modèle	Référence d'article
VIH R 750	0010014931
VIH R 1000	0010014932
VIH R 1500	0010014933
VIH R 2000	0010014934
VIH S 750	0010014935
VIH S 1000	0010014936
VIH S 1500	0010014937
VIH S 2000	0010014938

## 3 Description de l'appareil et de son fonctionnement

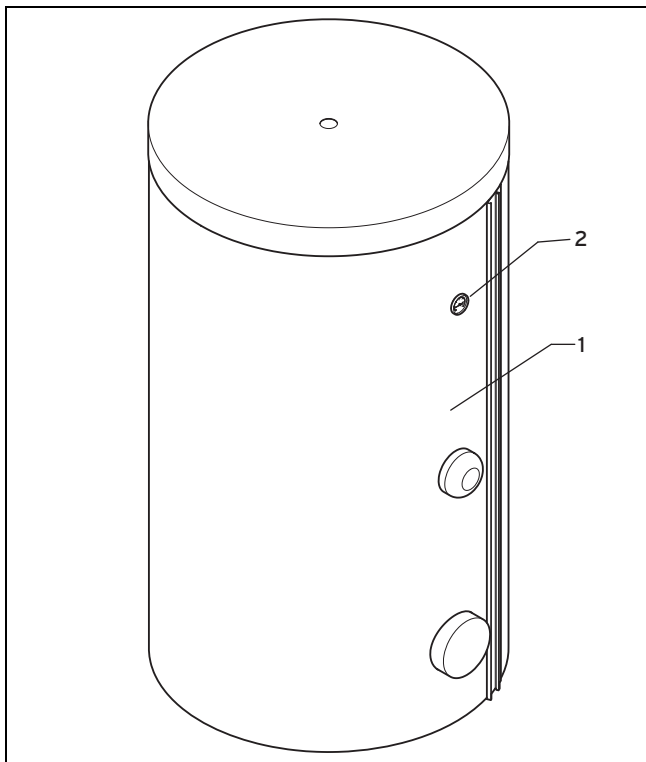
### 3.1 Fonction

Les ballons solaires ont été spécialement conçus pour conserver de l'eau chaude sanitaire à destination des ménages comme des établissements commerciaux. En règle générale, les ballons solaires sont associés à un système solaire.

# 3 Description de l'appareil et de son fonctionnement

## 3.2 Structure

### VIH R, VIH S



1 Isolation thermique

2 Thermomètre de température d'eau chaude

Le ballon est équipé d'une isolation thermique extérieure. La cuve du ballon est en acier émaillé. L'intérieur de la cuve renferme les serpentins qui transmettent la chaleur. La cuve comporte en outre deux anodes de protection en magnésium (ballons de 750 l et 1000 l) ou deux anodes de courant vagabond (ballons de 1500 l et 2000 l) qui garantissent une protection supplémentaire contre la corrosion. Une pompe de circulation en option améliore le confort d'utilisation de l'eau chaude, tout particulièrement au niveau des points de puisage éloignés.

## 3.3 Mode de fonctionnement

Les ballons d'eau chaude sanitaire **VIH R** font partie des ballons monovalents. Ils sont dotés d'un échangeur de chaleur qui est alimenté en calories par les capteurs solaires qui se trouvent sur le toit. Ces calories sont véhiculées par le biais du fluide caloporteur. L'échangeur de chaleur se trouve en bas du ballon. La chaleur qui monte depuis le bas du ballon chauffe toute l'eau sanitaire qu'il renferme et sert donc à produire de l'eau chaude. Dès que l'on tire de l'eau chaude du ballon, il y a de l'eau froide qui entre.

Les ballons solaires **VIH S** font partie des ballons bivalents. Ils comportent deux échangeurs de chaleur. L'échangeur de chaleur du bas est alimenté en calories par les capteurs solaires situés sur le toit. Ces calories sont véhiculées par le fluide caloporteur. La chaleur qui monte depuis le bas du ballon chauffe toute l'eau sanitaire qu'il renferme et sert donc à produire de l'eau chaude. Si aucun apport solaire n'est pos-



sible pendant une période prolongée, la production d'eau chaude est assurée par l'échangeur de chaleur du haut du ballon, qui est alimenté par un appareil de chauffage supplémentaire. Dès que l'on tire de l'eau chaude du ballon, il y a de l'eau froide qui entre.

## 4 Fonctionnement



### Attention !

#### Dysfonctionnements en l'absence de puisage d'eau

Si vous passez plus de deux mois sans prélever d'eau dans le ballon, son fonctionnement risque d'être perturbé par une accumulation de gaz.

- ▶ Faites en sorte de faire couler de l'eau d'un robinet au moins tous les deux mois.



### Attention !

#### Corrosion en cas de retrait des câbles de raccordement de l'anode de courant vagabond

Si vous débranchez le connecteur secteur (potentiostat à connecteur) ou les câbles de raccordement de l'anode de courant vagabond de l'alimentation électrique, l'anode de courant vagabond sera hors service. Si vous mettez l'anode de courant vagabond hors service alors que le ballon est rempli d'eau, il ne bénéficie plus de la protection anticorrosion.

- ▶ Assurez-vous que le connecteur secteur (potentiostat à connecteur) est bien raccordé à l'alimentation électrique dès lors que le ballon est rempli d'eau.
- ▶ Assurez-vous que les câbles de raccordement de l'anode de courant vagabond sont bien raccordés à l'alimentation électrique, dès lors que le ballon est rempli d'eau.
- ▶ Dès lors que le ballon est rempli d'eau, vous devez laisser l'anode de courant vagabond en service, même si vous vous absentez plusieurs semaines.
- ▶ Débranchez les câbles de raccordement uniquement si le ballon est vide.

## 5 Entretien de l'appareil

- ▶ Contrôlez le témoin pour vous assurer que l'anode de courant vagabond et le connecteur secteur (potentiostat à connecteur) sont bien opérationnels (voir le chapitre Maintenance, Contrôle du témoin).

## 5 Entretien de l'appareil



### Attention !

#### Risques de dommages matériels sous l'effet de détergents inadaptés !

Un détergent inadapté risque d'endommager la protection, les éléments de robinetterie ou les éléments de commande.

- ▶ N'utilisez pas d'aérosol, de produit abrasif, de produit vaisselle, de détergent solvanté ou chloré.

- ▶ Nettoyez la protection avec un chiffon humecté d'eau savonneuse.

## 6 Maintenance

### 6.1 Maintenance

Une maintenance régulière, effectuée conformément au plan de maintenance, est indispensable au bon fonctionnement, à la sécurité, à la fiabilité et à la longévité de l'appareil.

En votre qualité d'utilisateur, vous pouvez exclusivement effectuer les travaux de maintenance suivants :

- Contrôle du témoin situé sur le connecteur secteur (potentiostat à connecteur) de l'anode de courant vagabond

Seul un installateur spécialisé est habilité à effectuer les autres travaux de maintenance.

### 6.2 Plan de maintenance

#### 6.2.1 Intervalles de maintenance selon un calendrier préétabli

##### Intervalles de maintenance selon un calendrier préétabli

Intervalle	Travaux de maintenance	Page
Tous les mois	<b>Pour:</b> VIH R, VIH S 1500 OU VIH R, VIH S 2000  Contrôle du témoin	11
Tous les ans au bout de 2 ans	<b>Pour:</b> VIH R, VIH S 750 OU VIH R, VIH S 1000  Maintenance de l'anode de protection en magnésium	11

## 6.3 Contrôle du témoin

**Pour:** VIH R, VIH S 1500

OU VIH R, VIH S 2000

1. Contrôlez le témoin qui se trouve sur le connecteur secteur (potentiostat à connecteur) de l'anode de courant vagabond (→ **contenu de la livraison dans la notice d'emploi du système à courant extérieur**).

### 2. Alternative 1 / 2

**Conditions:** Témoin: vert

L'anode de courant vagabond et le connecteur secteur (potentiostat à connecteur) sont opérationnels.

- ▶ Refaites ce contrôle à chaque intervalle de maintenance.

### 2. Alternative 2 / 2

**Conditions:** Témoin: rouge ou éteint

- ▶ Adressez-vous au service après-vente du fabricant du ballon ou à votre installateur spécialisé.

## 6.4 Maintenance de l'anode de protection en magnésium

**Pour:** VIH R, VIH S 750

OU VIH R, VIH S 1000

- ▶ Confiez la maintenance de l'anode de protection en magnésium à votre installateur spécialisé.



### Remarque

Si l'usure de l'anode de protection en magnésium atteint 60 %, l'installateur spécialisé doit la remplacer. Si l'installateur spécialisé constate qu'il y a des impuretés dans la cuve au moment du remplacement de l'anode de protection en magnésium, il devra la rincer.

## 7 Recyclage et mise au rebut

### Mise au rebut de l'emballage

- ▶ Confiez la mise au rebut de l'emballage à l'installateur spécialisé qui a installé l'appareil.

### Mise au rebut de l'appareil et des accessoires

- ▶ L'appareil et ses accessoires ne doivent pas être jetés avec les déchets ménagers.
- ▶ Assurez-vous que l'appareil et tous les accessoires sont bien mis au rebut dans les règles.

## 8 Mise hors service

- ▶ Conformez-vous à toutes les prescriptions en vigueur.

## 8 Mise hors service

- ▶ Veillez à ce que la mise hors service de l'appareil soit effectuée par un installateur agréé.

## 9 Garantie

**Pour:** Belgique, Vaillant

La période de garantie des produits Vaillant s'élève à 2 ans omnium contre tous les défauts de matériaux et les défauts de construction à partir de la date de facturation. La garantie est d'application pour autant que les conditions suivantes soient remplies:

1. L'appareil doit être installé par un professionnel qualifié qui, sous son entière responsabilité, aura veillé à respecter les normes et réglementations en vigueur pour son installation.
2. Seuls les techniciens d'usine Vaillant sont habilités à effectuer les réparations ou les modifications apportées à un appareil au cours de la période de garantie afin que celle-ci reste d'application. Si d'aventure une pièce non d'origine devait être montée dans un de nos appareils, la garantie Vaillant se verait automatiquement annulée.

3. Afin que la garantie puisse prendre effet, la fiche de garantie dûment complète, signée et affranchie doit nous être retournée au plus tard quinze jours après l'installation!

La garantie n'est pas d'application si le mauvais fonctionnement de l'appareil serait provoqué par un mauvais réglage, par l'utilisation d'une énergie non adéquate, par une installation mal conçue ou défectueuse, par le non-respect des instructions de montage jointes à l'appareil, par une infraction aux normes relatives aux directives d'installation, de types de locaux ou de ventilation, par négligence, par surcharge, par les conséquences du gel ou de toute usure normale ou pour tout acte dit de force majeure. Dans tel cas, il y aura facturation de nos prestations et des pièces fournies. Toute facturation établie selon les conditions générales du service d'entretien est toujours adressée à la personne qui a demandé l'intervention ou/et à la personne chez qui le travail a été effectué sauf accord au préalable et par écrit d'un tiers (par ex. locataire, propriétaire, syndic...) qui accepte explicitement de prendre cette facture à sa charge. Le montant de la facture devra être acquitté au grand comptant au technicien d'usine qui aura effectué la prestation. La mise en application de la garantie exclut tout paiement de dommages et intérêts pour tout préjudice généralement quelconque. Pour tout litige, sont seuls compétents les tribunaux du district du siège social de notre société. Pour garantir le bon fonctionnement des appareils Vaillant sur long terme, et pour ne pas changer la situation autorisée, il faut utiliser lors d'entretiens et dépannages uniquement des pièces détachées de la marque Vaillant.

**Pour:** France, Vaillant

Dans l'intérêt des utilisateurs et eu égard à la technicité de ses produits, Vaillant recommande que leur installation, leur mise en service et leur entretien soient réalisés par des professionnels qualifiés, en conformité avec les règles de l'art, les normes en vigueur et les instructions émises par Vaillant.

Les produits Vaillant peuvent faire l'objet d'une garantie commerciale particulière dont les conditions sont définies dans une documentation spécifique le cas échéant. En tout état de cause, ils sont soumis aux garanties prévues par la loi à l'exception des cas où leur défaillance trouverait son origine dans des causes qui leurs sont extérieures, en ce compris notamment :

- défaut d'installation, de réglage, de mise en service ou de maintenance, notamment lorsque ces opérations n'ont pas été réalisées par un professionnel qualifié, dans le respect des règles de l'art ou des recommandations émises par Vaillant (notamment dans la documentation technique mise à disposition des utilisateurs ou des professionnels)
- caractéristiques techniques inadaptées aux normes applicables dans la région d'installation ;
- défaut d'entretien ;
- défaillance de l'installation ou des appareils auxquels les produits Vaillant sont raccordés ;
- conditions de transport ou de stockage inappropriées ;
- usage anormal des produits ou des installations auxquelles ils sont reliés ;

- existence d'un environnement inapproprié au fonctionnement normal des produits, en ce compris : caractéristiques de la tension d'alimentation électrique, nature ou pression de l'eau utilisée, embouage, gel, protections inadaptées, etc. ;
- cas de force majeure tels que définis par la Loi et les Tribunaux français.

## 10 Service après-vente

**Pour:** Belgique, Vaillant

N.V. Vaillant S.A.  
Golden Hopestraat 15  
B-1620 Drogenbos  
**Belgien, Belgique, België**

Service après-vente: 02 334 93 52

**Pour:** France, Vaillant

Les coordonnées de notre service après-vente sont indiquées au verso ou sur le site [vaillant.com](http://vaillant.com).





0020159533\_00 ■ 11.04.2013

**N.V. Vaillant S.A.**

Golden Hopestraat 15 ■ B-1620 Drogenbos

Tel. 02 334 93 00 ■ Fax 02 334 93 19

Kundendienst 02 334 93 52 ■ Service après-vente 02 334 93 52

Klantendienst 02 334 93 52

info@vaillant.be ■ www.vaillant.be

**VAILLANT GROUP FRANCE**

"Le Technipole" ■ 8, Avenue Pablo Picasso

F-94132 Fontenay-sous-Bois Cedex

Téléphone 01 49 74 11 11 ■ Fax 01 48 76 89 32

Assistance technique 08 26 27 03 03 (0,15 EUR TTC/min) ■ Ligne Particuliers 09 74 75 74 75 (0,022 EUR TTC/min + 0,09 EUR TTC de mise en relation)

www.vaillant.fr

© Vaillant GmbH 2013

Toute reproduction totale ou partielle de la présente notice nécessite l'autorisation écrite du fabricant.